



L'Opinion tranchée

Baromètre des droits et de l'accès au Droit en France

Novembre 2025

Sondage réalisé pour



Méthodologie



Recueil

Echantillon de Français interrogés par internet **du 21 octobre au 5 novembre 2025.**



Echantillon

Echantillon de **3 408 Français** représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, dont 3 008 Français résidant en France Métropolitaine et 400 Français résidant dans les DROM-COM.

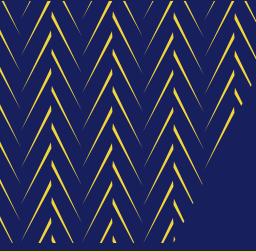
La représentativité de l'échantillon est assurée par la méthode des quotas appliqués aux variables suivantes : sexe, âge, niveau de diplôme et profession de l'interviewé après stratification par région et catégorie d'agglomération.

Précisions sur les marges d'erreur

Chaque sondage présente une incertitude statistique que l'on appelle marge d'erreur. Cette marge d'erreur signifie que le résultat d'un sondage se situe, avec un niveau de confiance de 95%, de part et d'autre de la valeur observée. La marge d'erreur dépend de la taille de l'échantillon ainsi que du pourcentage observé.

Taille de l'Echantillon	Si le pourcentage observé est de ...					
	5% ou 95%	10% ou 90%	20% ou 80%	30% ou 70%	40% ou 60%	50%
100	4,4	6,0	8,0	9,2	9,8	10,0
200	3,1	4,2	5,7	6,5	6,9	7,1
300	2,5	3,5	4,6	5,3	5,7	5,8
400	2,2	3,0	4,0	4,6	4,9	5,0
500	1,9	2,7	3,6	4,1	4,4	4,5
600	1,8	2,4	3,3	3,7	4,0	4,1
800	1,5	2,5	2,8	3,2	3,5	3,5
900	1,4	2,0	2,6	3,0	3,2	3,3
1 000	1,4	1,8	2,5	2,8	3,0	3,1
2 000	1,0	1,3	1,8	2,1	2,2	2,2
3000	0,8	1,1	1,4	1,6	1,8	1,8

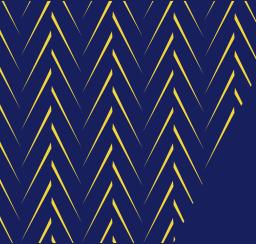
Lecture du tableau : Dans un échantillon de 3000 personnes, si le pourcentage observé est de 20% la marge d'erreur est égale à 1,4% : le pourcentage réel est donc compris dans l'intervalle [18,6 ; 21,4].



Principaux enseignements

L'accès au droit s'améliore en France mais reste freiné par les facteurs économiques

- Les Français ont de plus en plus le sentiment qu'ils peuvent faire valoir leurs droits là où ils habitent : 74% l'affirment aujourd'hui, soit 15 points de plus qu'en 2022
 - Les délais de la justice demeurent l'obstacle le plus important (50%) mais le coût pour les justiciables est aussi pointé : c'est le deuxième obstacle identifié (24%) et 31% des Français ont déjà renoncé à faire valoir leurs droits pour des raisons financières
 - L'avocat reste, de très loin, le professionnel vers lequel les Français se tourneraient en cas de problème juridique (63%) mais il est de moins en moins cité (-9 points en deux ans)
 - Lorsqu'ils ne consultent pas un avocat, les Français privilégient toujours les recherches en ligne (34%) tandis que les IA génératives explosent (10% ; +6 pts en un an)
 - Seuls 2% des Français connaissent les trois fondements de l'Etat de droit
 - Droits et devoirs numériques : la majorité des Français se sent mal informée, en particulier sur le droit à l'oubli (70%) et sur l'IA (64%)
 - Seuls 38% des Français contacteraient un avocat en cas de litige sur une question de droit public
-



Synthèse détaillée du sondage

(1/4)

L'accès au droit s'améliore en France mais reste freiné par les facteurs économiques

Les Français ont de plus en plus le sentiment qu'ils peuvent faire valoir leurs droits là où ils habitent : 74% l'affirment aujourd'hui, soit 15 points de plus qu'en 2022

La perception des Français quant à leur accès au droit s'améliore encore cette année. Déjà en hausse l'an passé, le sentiment qu'ils peuvent facilement faire valoir leurs droits là où ils habitent est aujourd'hui partagé par 74% de nos concitoyens, soit une amélioration de 15 points depuis 2022.

Si l'évolution est moins spectaculaire, la part de Français qui déclarent qu'ils peuvent facilement accéder aux tribunaux là où ils habitent s'améliore elle aussi : 70% le pensent, soit 8 points de mieux qu'en 2022.

Certaines « fractures judiciaires » continuent néanmoins de perdurer sur le territoire national.

D'abord, les habitants des zones rurales sont nettement plus nombreux à affirmer qu'il est difficile de faire valoir leurs droits (37%) ou d'accéder aux tribunaux (48%) que les habitants des grandes agglomérations (17% dans les deux cas).

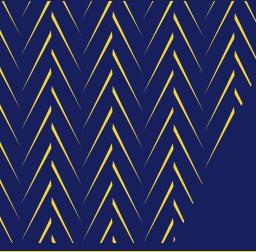
Ensuite, certaines régions sont plus en retrait. 36% des habitants de Bourgogne Franche-Comté, 32% de ceux du Centre Val de Loire et 30% des habitants des DROM-COM déclarent qu'il est difficile de faire valoir leurs droits là où ils vivent quand ils ne sont que 21% en PACA ou encore 22% dans les Pays de la Loire et en Ile de France.

De même, l'accès aux tribunaux est nettement plus difficile en Centre Val de Loire et en Bourgogne Franche-Comté (40%), voire en Bretagne (34%) qu'en PACA, Ile-de-France ou en Normandie (26%).

Les délais de la justice demeurent l'obstacle le plus important (50%) mais le coût pour les justiciables est aussi pointé : c'est le deuxième obstacle identifié (24%) et 31% des Français ont déjà renoncé à faire valoir leurs droits pour des raisons financières

Interrogés sur les principaux obstacles les plus graves qui freinent l'accès à la justice, les Français citent toujours en tête les délais de la Justice pour rendre ses décisions (50%).

Mais avant le manque d'accès aux informations juridiques (17%) ou la difficulté pour accéder physiquement aux juridictions (8%), les Français pointent particulièrement le coût pour les justiciables (24%).



Synthèse détaillée du sondage

(2/4)

D'ailleurs, près d'un Français sur trois (31%) affirme qu'il a déjà renoncé à faire valoir ses droits devant la justice pour des raisons de coût (honoraires d'avocat, frais de justice...). Si l'on exclut les Français qui n'ont jamais eu de litige nécessitant une action, la moitié de nos concitoyens affirme avoir déjà renoncé à faire valoir ses droits. Ce renoncement est d'autant plus présent dans les DROM-COM (40%) ou en Ile de France (38%).

L'avocat reste, de très loin, le professionnel vers lequel les Français se tourneraient en cas de problème juridique (63%) mais il est de moins en moins cité (-9 points en deux ans)

C'est un sentiment constant depuis 2019 : 82% des Français considèrent que faciliter l'accès des Français aux avocats améliorera l'accès au Droit.

D'ailleurs, en cas de question de droit ou de problème juridique à résoudre, les Français se tourneraient en priorité vers un avocat (63%), loin devant les notaires (12%), les huissiers (5%) ou encore les experts-comptables ou les commissaires aux comptes (4%). Mais le réflexe consistant à se tourner en priorité vers un avocat a diminué depuis 2023, 72% les citaient à l'époque, soit une baisse de 9 points en deux ans. Notons aussi que la « culture de l'avocat » est nettement plus marquée en PACA (72%) que dans les Hauts de France (53%).

Dans les faits, près de la moitié des Français affirme avoir déjà consulté un avocat (47%), particulièrement les habitants de PACA (56%), du Centre-Val de Loire (52%), des DROM-Com (51%) et des Pays de la Loire (50%). Le plus souvent, les avocats ont été recommandés par des proches (34%), devant les moteurs de recherche (19%) ou encore le Barreau de la ville (9%). Le site Avocat.fr est cité par 5% des clients et 31% des Français en ont déjà entendu parler.

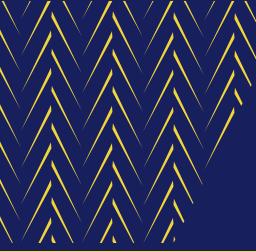
Lorsqu'ils ne consultent pas un avocat, les Français privilégient toujours les recherches en ligne (34%) tandis que les IA génératives explosent (10% ; +6 pts en un an)

Certains problème juridiques « mineurs » qui peuvent se présenter dans le quotidien des Français ne nécessitent pas toujours de consulter un professionnel du droit comme un avocat.

Dans ces cas de figure, les Français se tournent essentiellement vers les outils numériques : seuls 17% demandent à un proche et 10% consultent un autre professionnel du droit.

Les recherches sur Internet arrivent ainsi en tête (34%), notamment via les sites spécialisés (25%) ou les forums (7%).

Mais l'émergence de l'IA est déjà palpable. En effet, 10% des Français posent directement leur question à une IA générative, c'est 6 points de plus que l'an passé. Si l'on ajoute les recherches en ligne qui font apparaître en tête un résultat fourni par l'IA sans que l'internaute ne s'en rende forcément compte (15%), cela signifie que 25% des Français sont aujourd'hui informés par une IA sur une problématique juridique.



Synthèse détaillée du sondage

(3/4)

Seuls 2% des Français connaissent les trois fondements de l'Etat de droit

L'Etat de droit apparaît fréquemment dans le débat public mais les Français savent-ils précisément de quoi il retourne ?

Si l'on est très scrupuleux, la réponse est clairement non : seuls 2% de nos concitoyens sont capables de citer précisément les trois fondements de l'Etat de droit. Si l'on est plus indulgent, on peut féliciter les 18% de Français qui citent 2 fondements et les 55% qui en citent un seul. Au total, tout de même, 75% des Français citent au moins l'un des 3 fondements de l'Etat de droit.

La hiérarchie des normes est le fondement le moins connu des Français, seuls 9% le citent. La séparation des pouvoirs l'est un peu plus mais seulement 29% de nos concitoyens citent ce fondement. En réalité, l'essentiel de la connaissance repose sur le principe d'égalité de tous devant la loi, cité par 59% des Français.

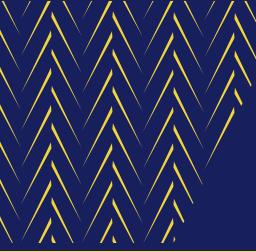
La sécurité, principal élément de confusion l'an passé (35%) n'est plus citée que par 26% des Français (-9 pts en un an) et se trouve désormais dépassée par la liberté d'expression (28%). Le principe de laïcité arrive ensuite (19%) devant la présomption d'innocence (18%).

Droits et devoirs numériques : la majorité des Français se sent mal informée, en particulier sur le droit à l'oubli (70%) et sur l'IA (64%)

L'émergence des réseaux sociaux et plus récemment de l'Intelligence Artificielle pose des nouvelles problématiques juridiques et certaines évolutions du droit ont été mises en place. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les citoyens français se sentent encore mal informés sur ces sujets.

En tête, 70% des Français affirment se sentir mal informés sur leur droit à l'oubli. L'utilisation des outils d'IA est elle aussi majoritairement déficitaire : 64% des Français se sentent mal informés sur le sujet. Viennent ensuite l'usurpation d'identité en ligne (62% sont mal informés), les droits et devoirs sur les propos tenus en ligne (54%) et sur le cyberharcèlement (51%).

8% des Français affirment d'ailleurs qu'ils connaissent un mineur ayant déjà été victime de cyberharcèlement, d'insultes ou de dénigrement en ligne, un phénomène particulièrement présent dans les DROM-COM (19%). La plupart du temps, les Français concernés agissent (18% n'ont rien fait), d'abord en se tournant vers l'établissement scolaire (45%) voire les forces de l'ordre (31%). Les associations (15%) et les avocats (10%) sont plus marginalement sollicités.



Synthèse détaillée du sondage (4/4)

Seuls 38% des Français contacteraient un avocat en cas de litige sur une question de droit public

S'ils se sentaient victime d'une décision prise par l'État, les collectivités ou les institutions (comme un PLU, un classement en zone à risque, des travaux autorisés ou interdits, un aménagement routier, une expropriation ...), autrement dit dans une situation de litige de droit public, les Français chercheraient à agir en contactant une association (39%) ou un avocat (38%). Là encore, nous constatons que le réflexe de l'avocat est plus marqué en PACA (50%) que dans les autres régions. 10% s'opposeraient seuls en manifestant leur désaccord.

Parmi les 12% des Français qui affirment qu'ils ne feraient rien dans une telle situation, le sentiment qu'ils n'ont aucune chance de gagner contre l'Etat représente le principal frein (43%). Viennent ensuite la peur de s'engager dans une procédure de plusieurs années (35%) et le sentiment de ne pas avoir les moyens financiers (32%). Enfin, 10% compteraient sur d'autres victimes pour mener des actions.

Emile Leclerc, Directeur d'études

I. Le baromètre des droits et de l'accès au droit

Accès des Français au Droit



Dites-nous si là où vous habitez, **vous pouvez facilement faire valoir vos droits**

% Non : 25%



% Oui : 74%



Non, très difficilement

5%

(NSP)

1%

Oui, très facilement

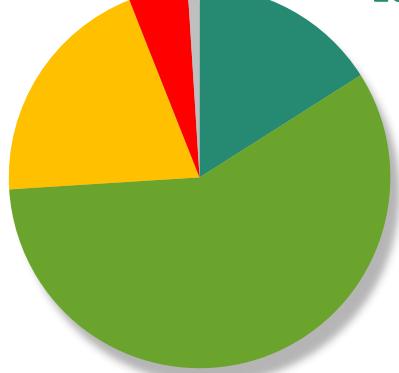
16%

Non, assez difficilement

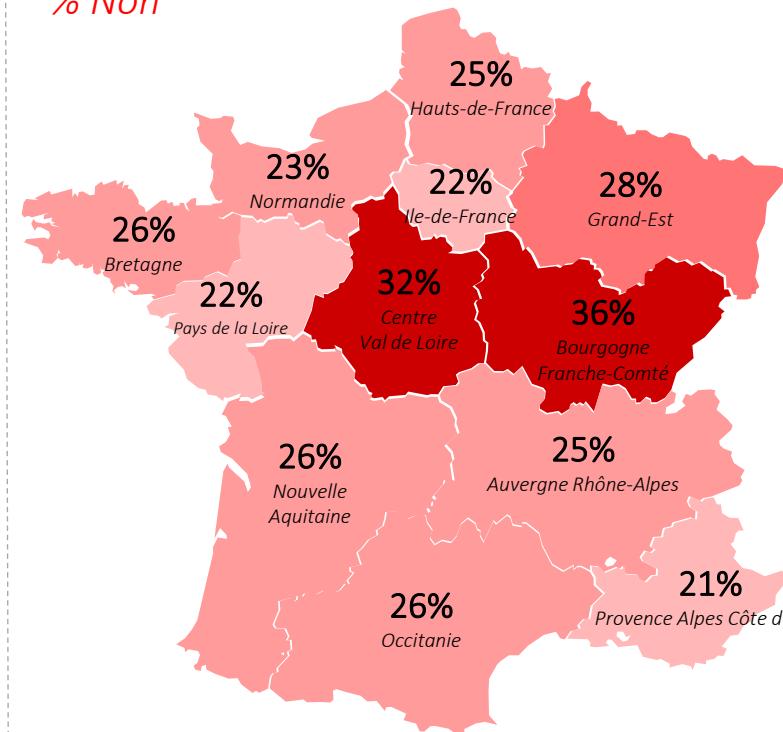
20%

Oui, assez facilement

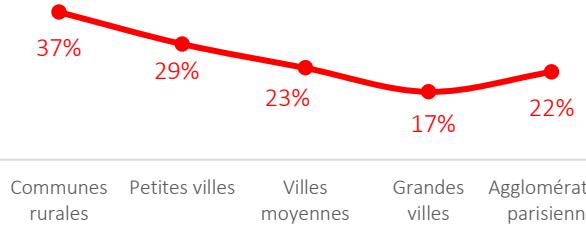
58%



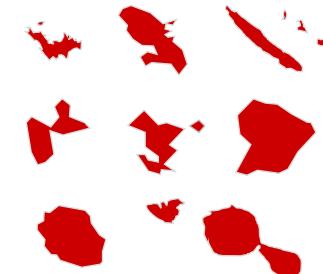
% Non



*Selon la catégorie d'agglomération***



Moyenne DROM-COM : 30%



* Sondages Odoxa pour le CNB

**Petites villes < 20 000 habitants
Villes moyennes : entre 20 000 et 99 999 habitants
Grandes villes > 100 000 habitants

Accès des Français aux tribunaux

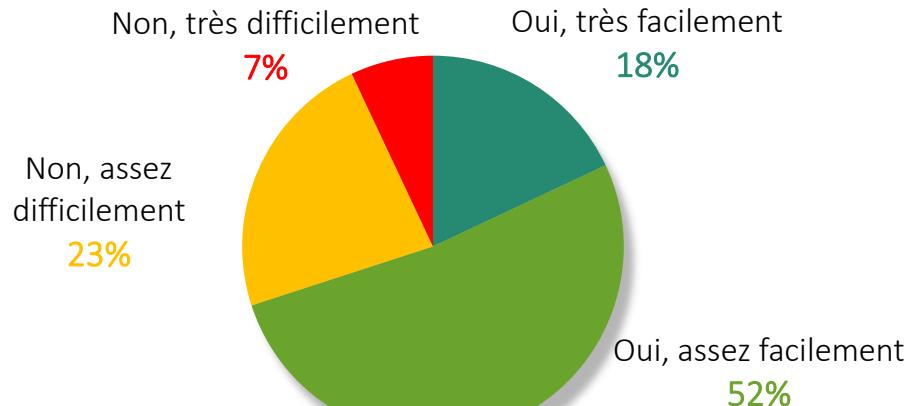


Dites-nous si là où vous habitez, **vous pouvez accéder facilement aux tribunaux**

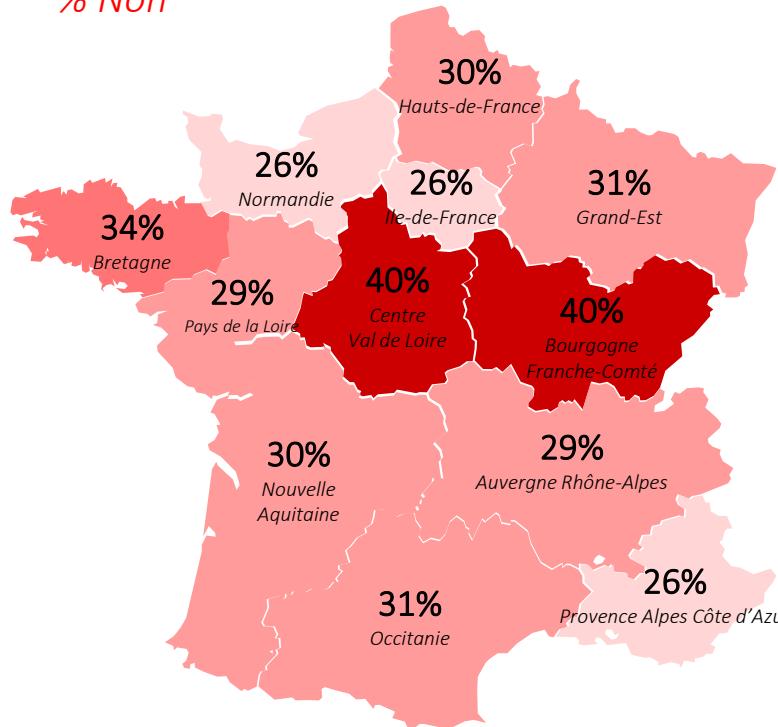
% Non : 30%



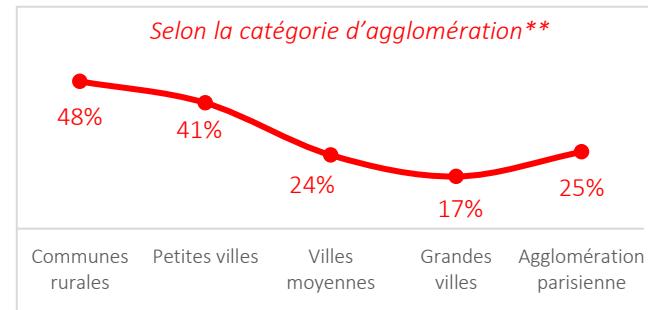
% Oui : 70%



% Non



Selon la catégorie d'agglomération**



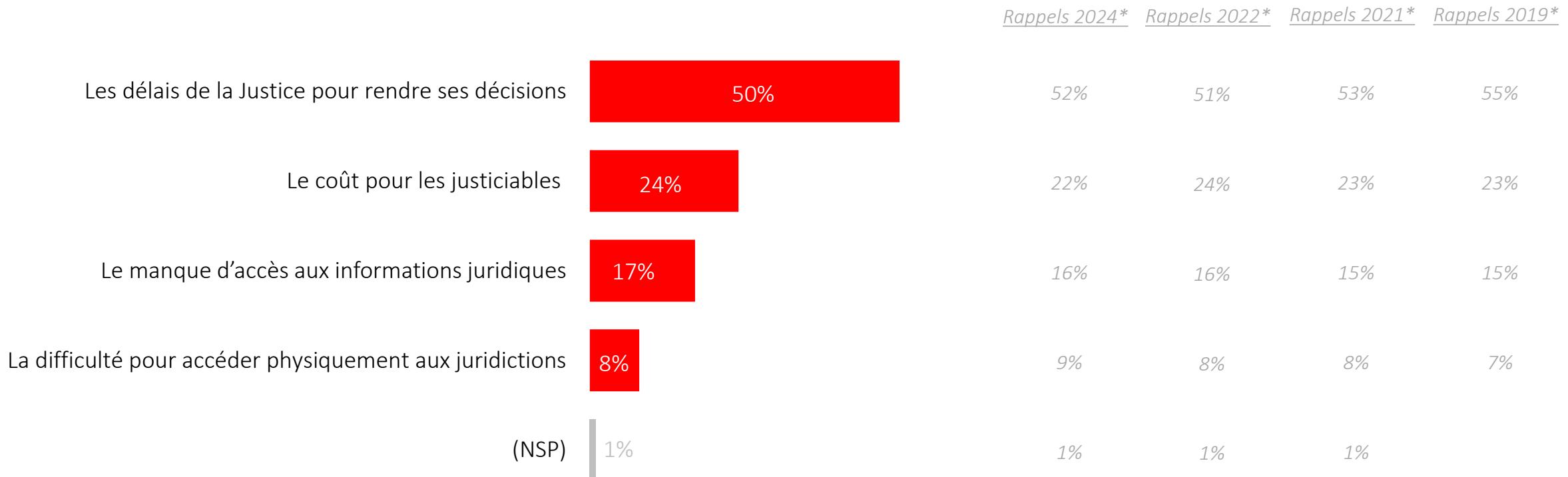
Moyenne DROM-COM : 29%



Perception de l'obstacle le plus grave en matière d'accès à la justice



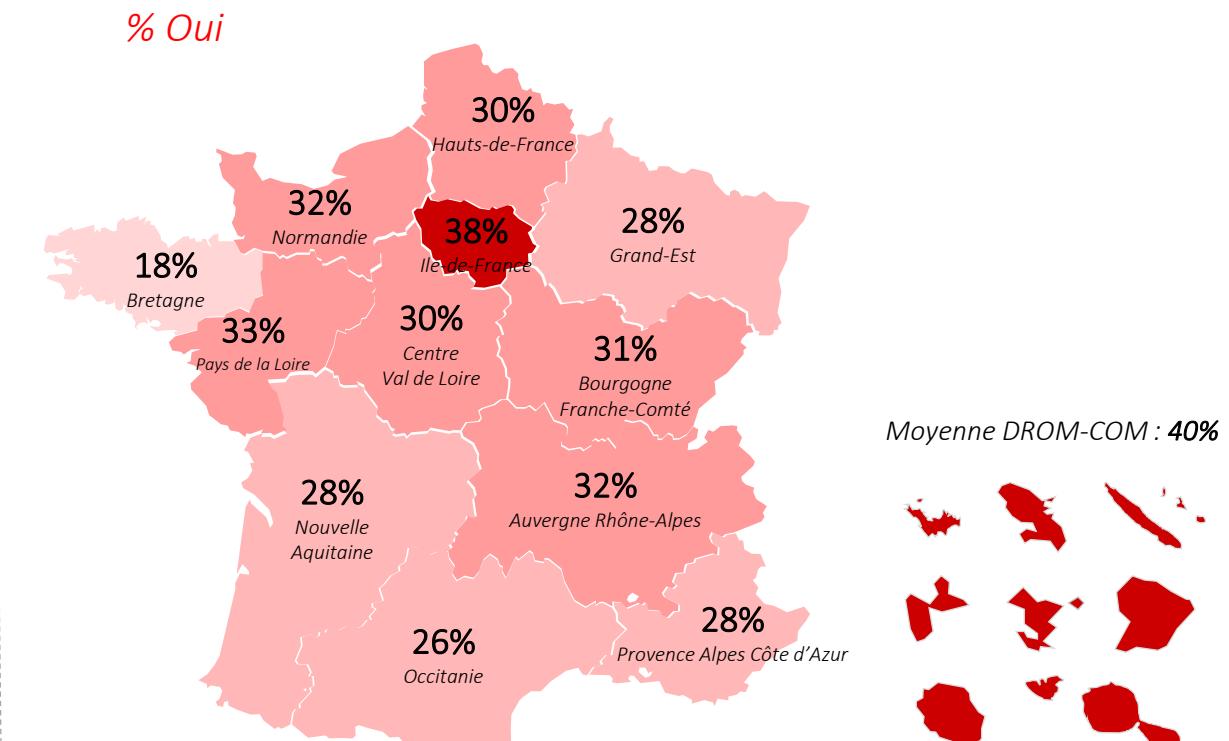
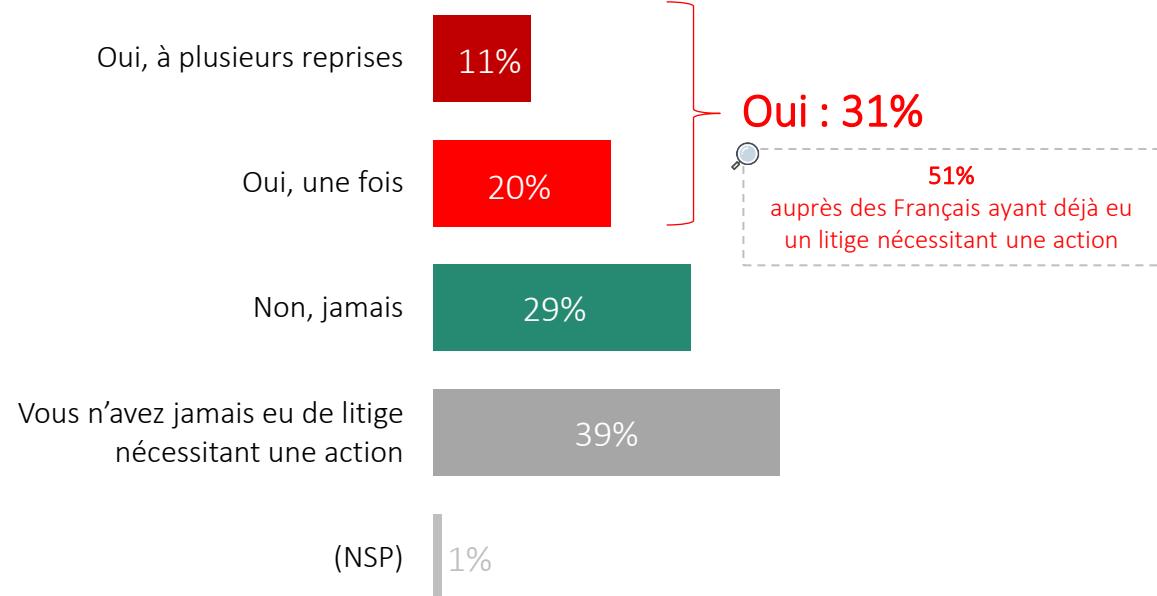
S'agissant des obstacles qui freinent l'accès à la Justice, quel est celui qui vous paraît le plus grave ?



Renoncement à une action de justice en raison des coûts



Avez-vous déjà renoncé à faire valoir vos droits devant la justice pour des raisons de coût (honoraires d'avocat, frais de justice, etc.) ?

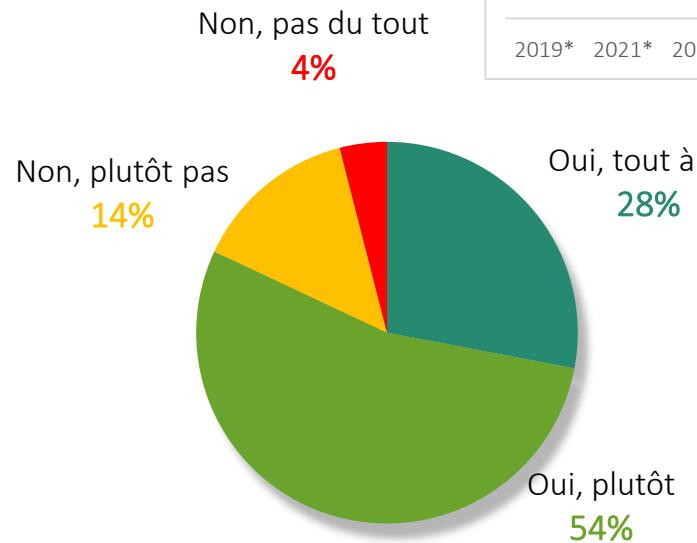


Amélioration de l'accès au Droit par la facilitation de l'accès aux avocats



Estimez-vous que faciliter l'accès des Français aux avocats améliorera l'accès au Droit ?

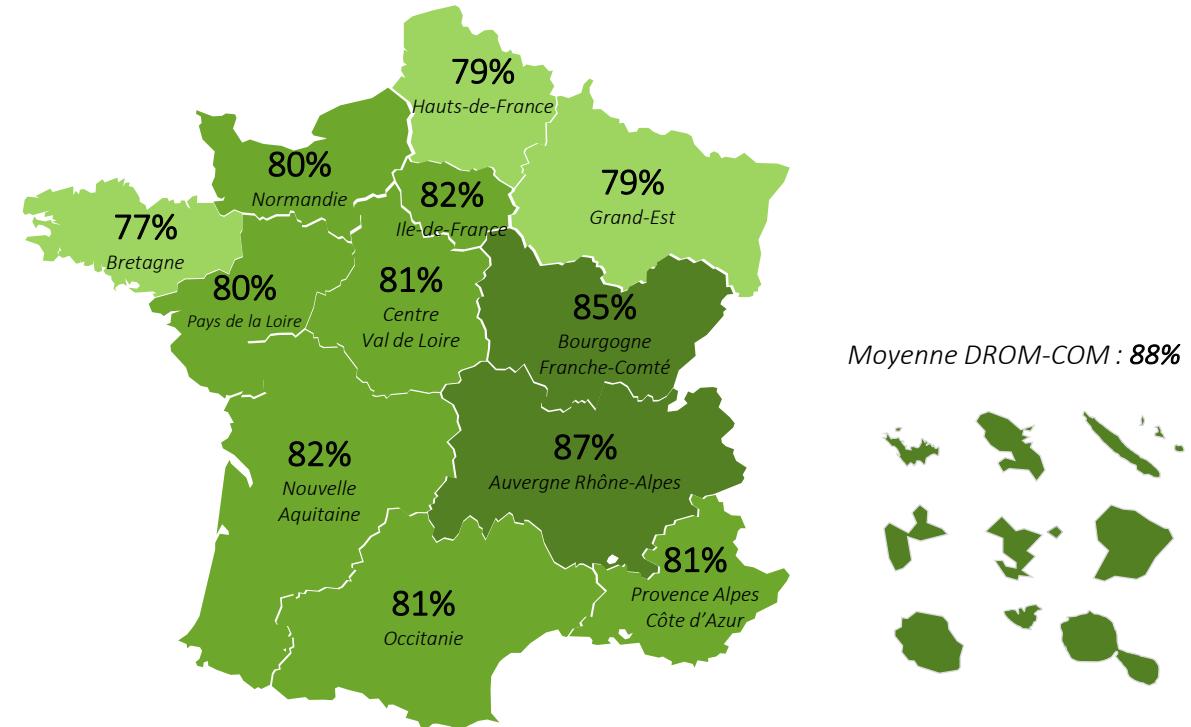
% Non : 18%



% Oui : 82%



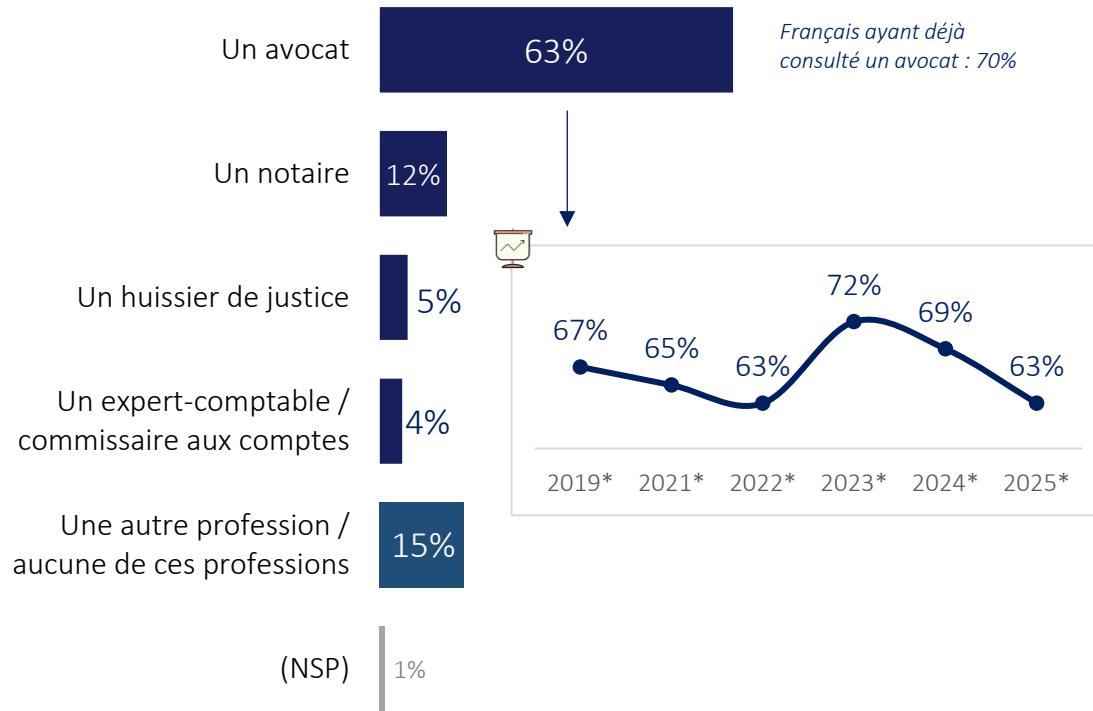
% Oui



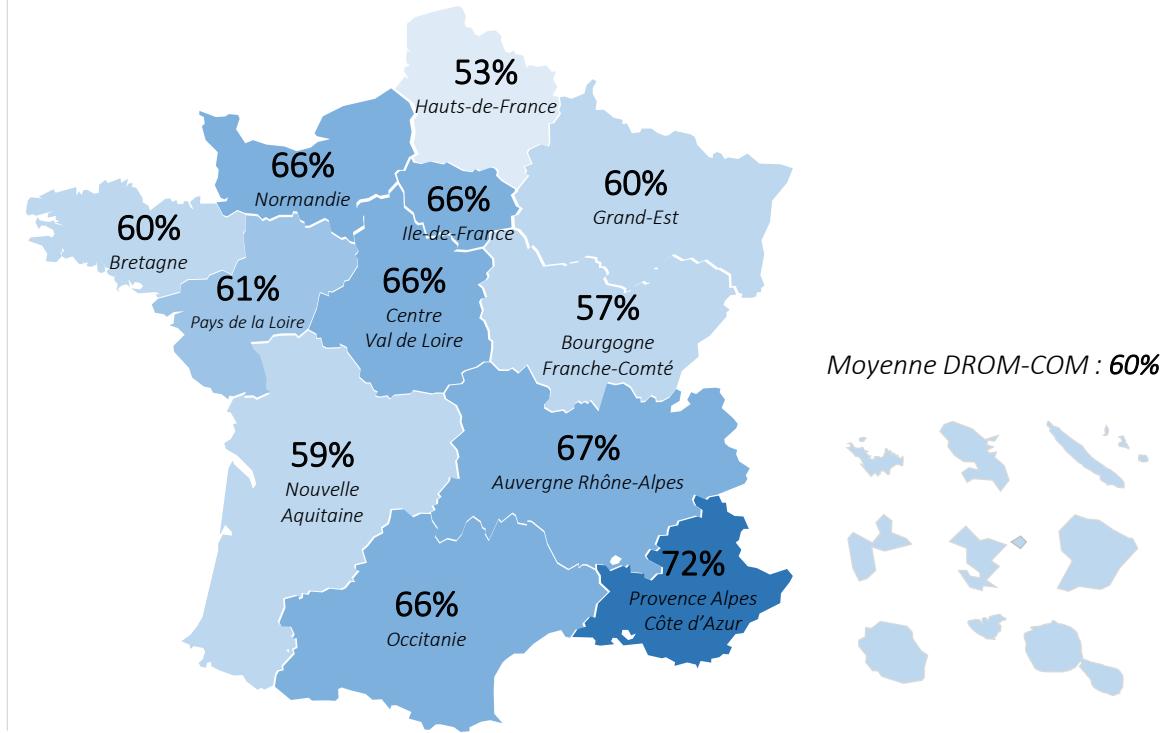
Profession du droit vers laquelle les Français se tourneraient le plus en cas de question de droit/problème juridique



A quelle profession vous adresseriez-vous en priorité, si vous aviez une question de droit ou un problème juridique à résoudre ?



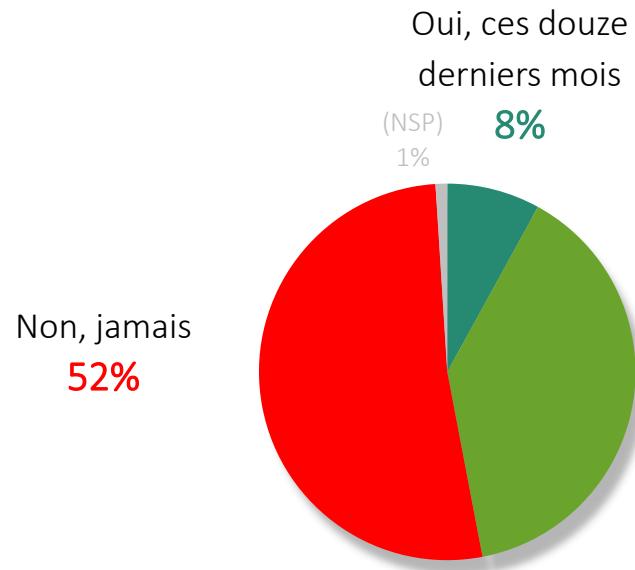
% Un avocat



Consultation d'un avocat



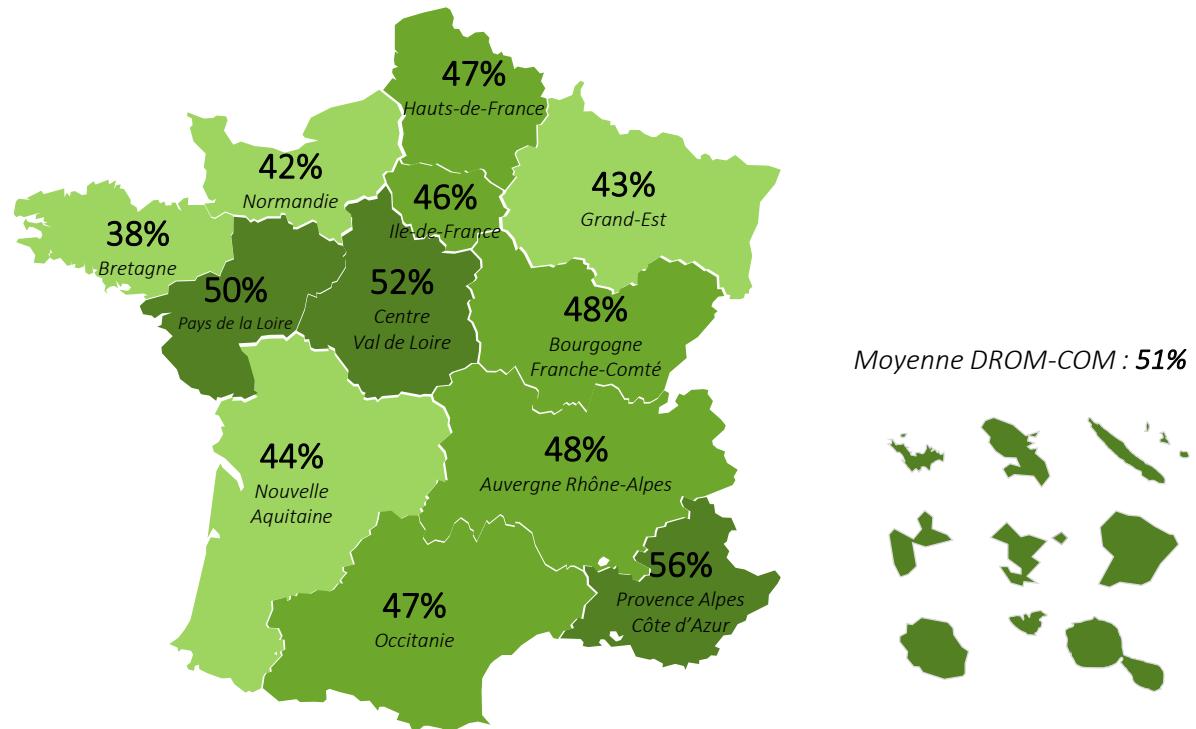
Avez-vous déjà consulté un avocat ?



50 ans et plus : 56%
Moins de 35 ans : 27%
Indépendants : 57%
Cadres : 54%
Employés et ouvriers : 43%

Oui, il y a plus d'un an
39%

% Oui

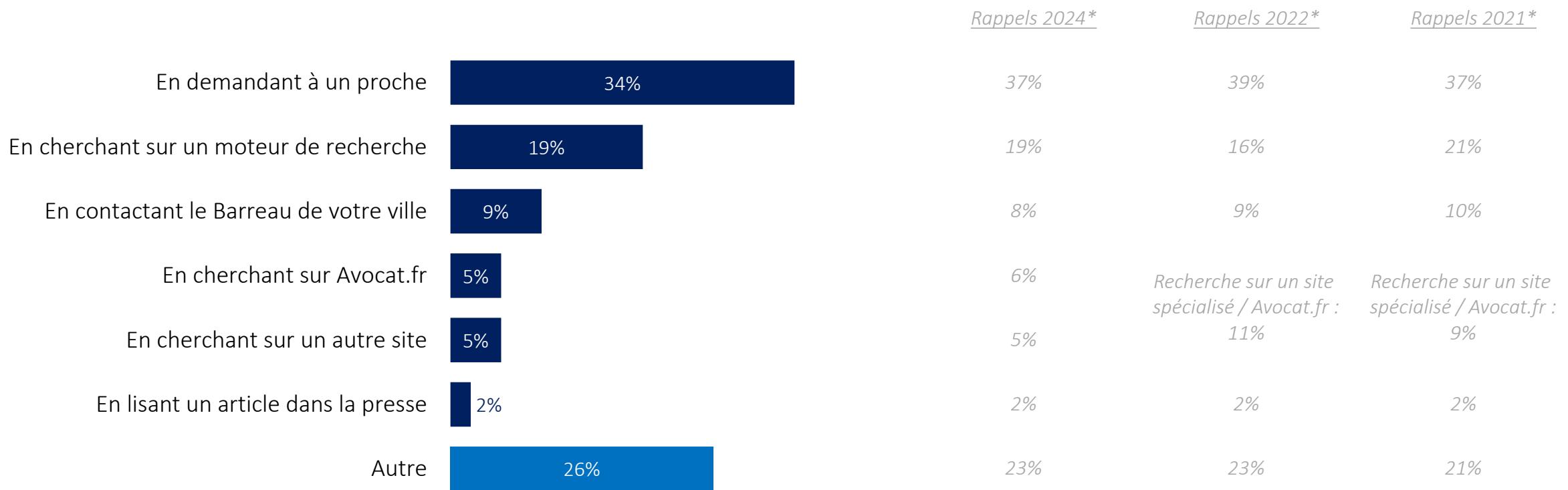


Moyen de prise de contact avec un avocat



Aux français ayant consulté un avocat

Par quel moyen vous êtes-vous procuré les coordonnées de cet avocat ?

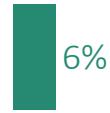


Notoriété du site Internet avocat.fr

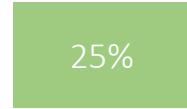


Avez-vous déjà entendu parler du site Internet avocat.fr ?

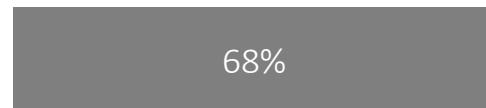
Oui, et vous l'avez déjà consulté



Oui mais vous ne l'avez jamais consulté



Non, vous n'en n'avez jamais entendu parler



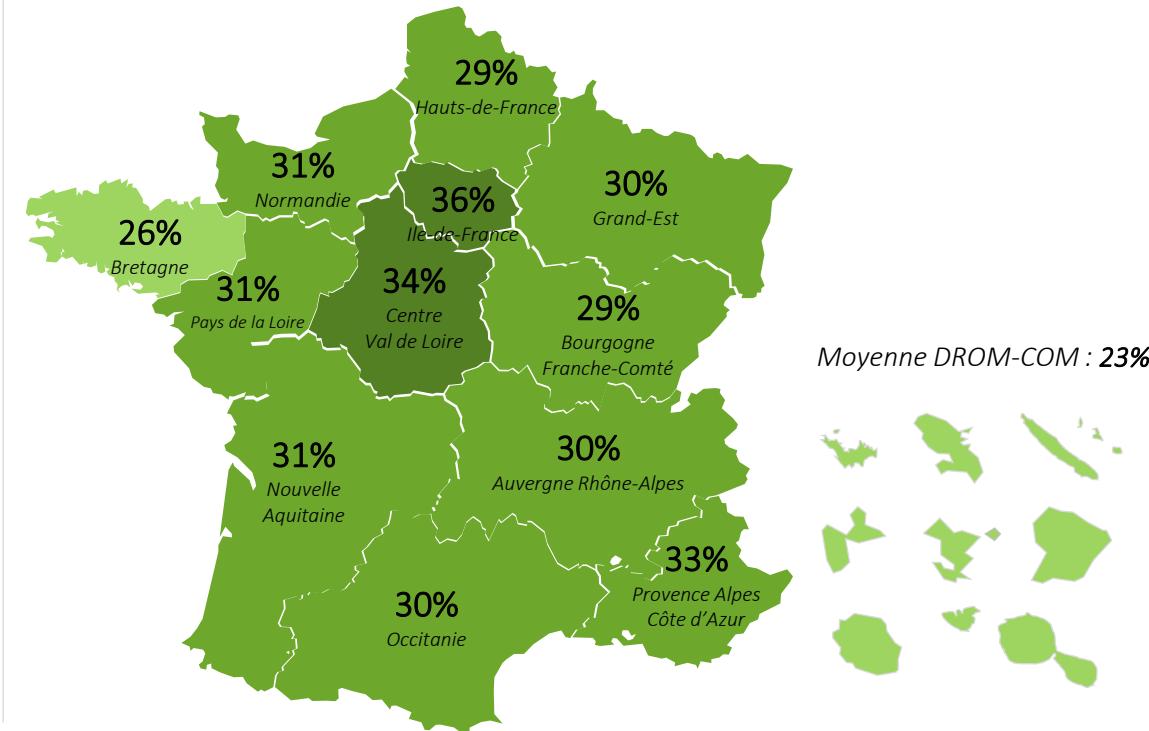
(NSP)



31%
des Français ont déjà entendu parler
du site Internet avocat.fr

Français ayant déjà consulté un avocat : 39%
Français en ayant consulté un ces 12 derniers mois : 44%

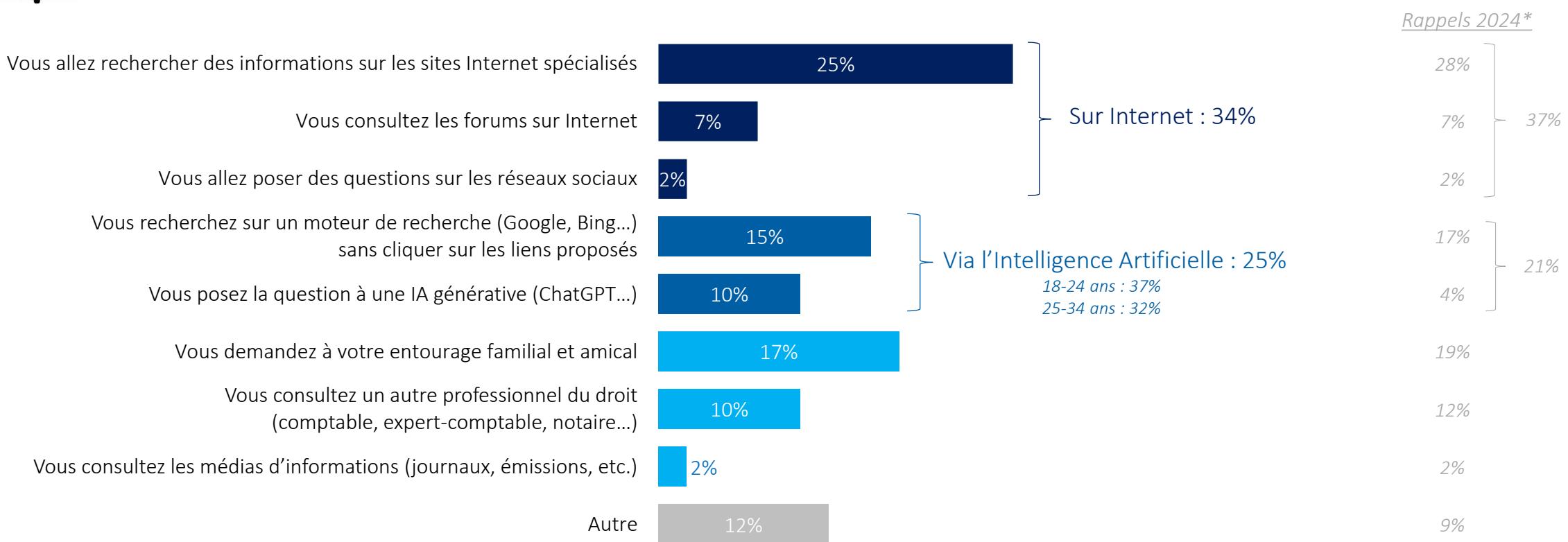
% Oui



Modes de renseignement des Français en cas de problème juridique



Quand vous avez un problème juridique, et que vous ne faites pas appel à un avocat, comment trouvez-vous les réponses aux questions que vous vous posez ?

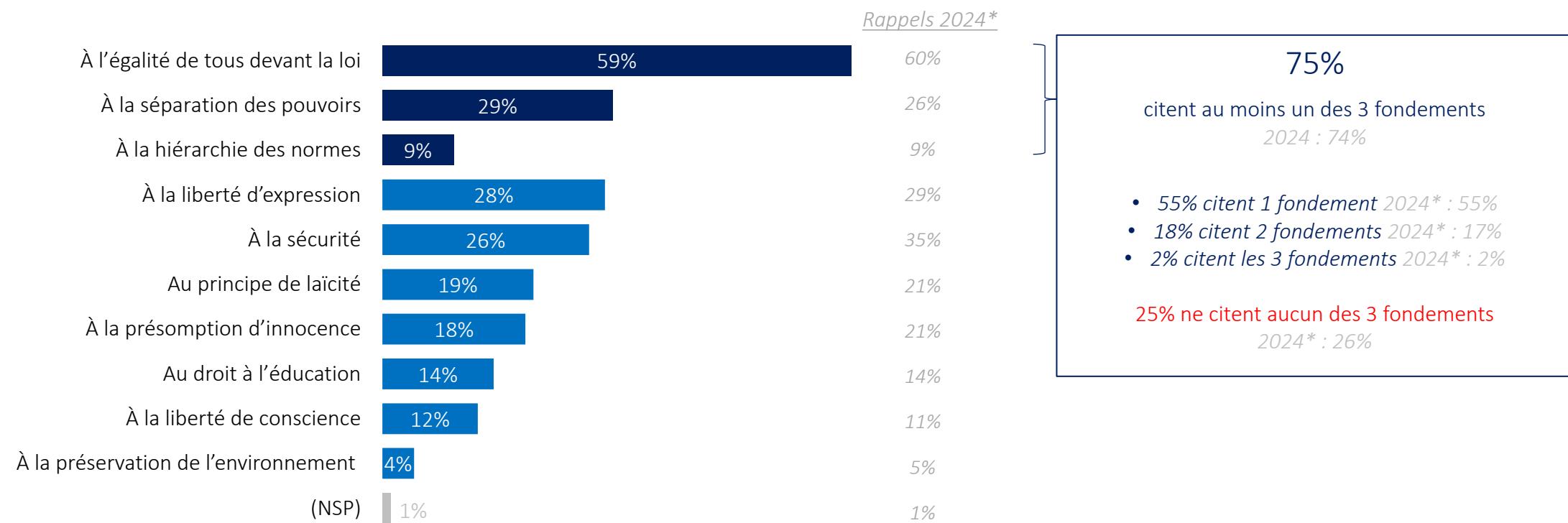


Principes associés à la notion d'Etat de droit



Lorsque que vous entendez parler de l'État de droit, à quoi pensez-vous avant tout ?

3 réponses possibles



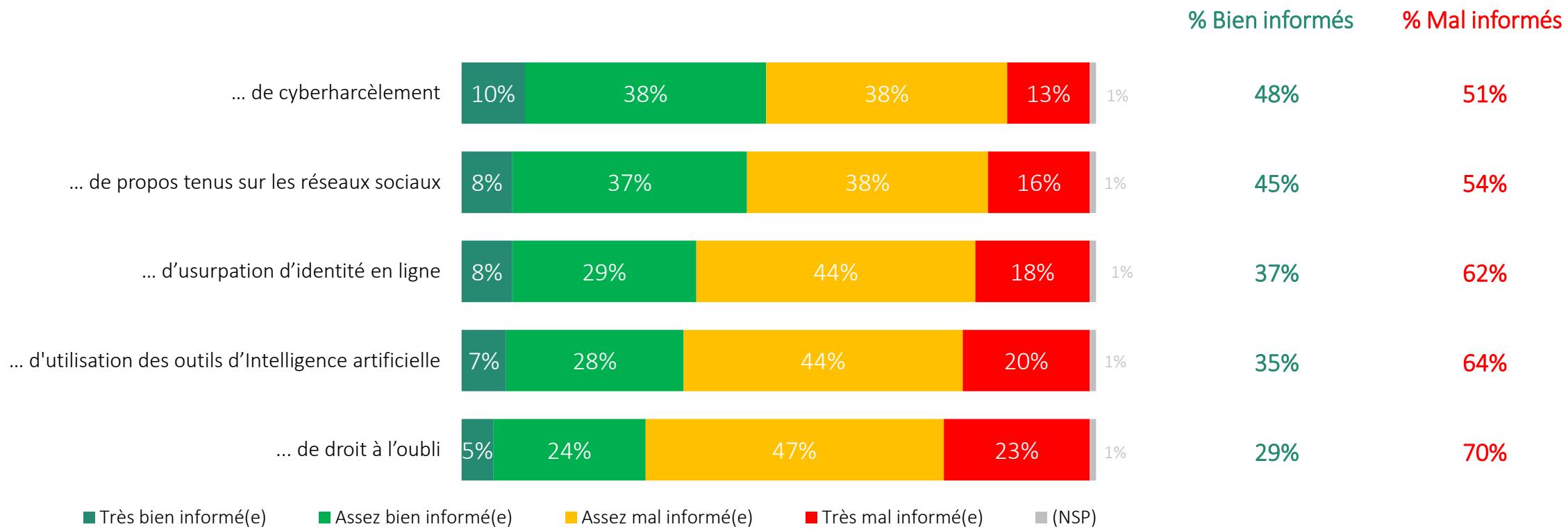
Le total est supérieur à 100 car plusieurs réponses pouvaient être choisies.

II. Focus sur les droits et devoirs du citoyen digital

Niveau d'information sur les droits et devoirs dans différents domaines



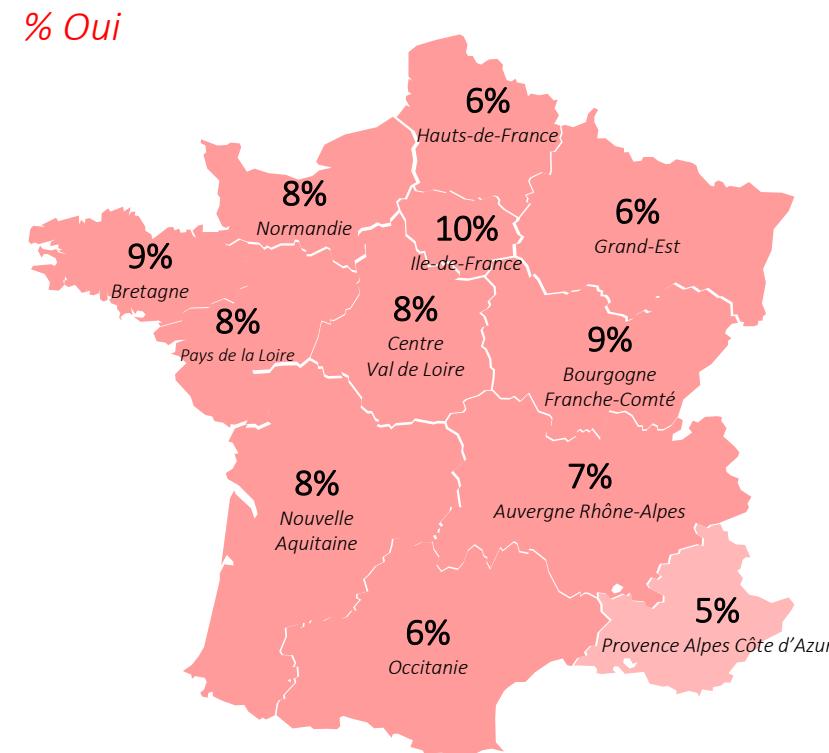
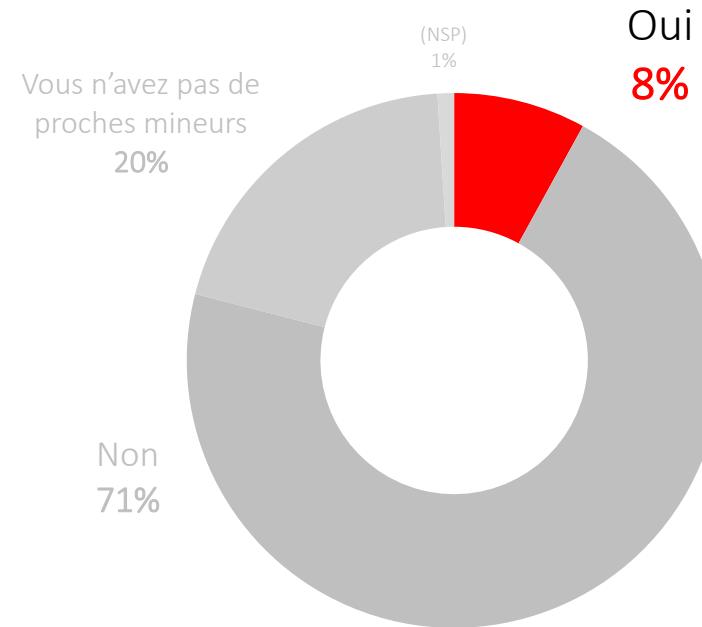
Vous-même, vous sentez-vous bien ou mal informé sur vos droits et vos devoirs en matière... ?



Ampleur du cyberharcèlement chez les mineurs



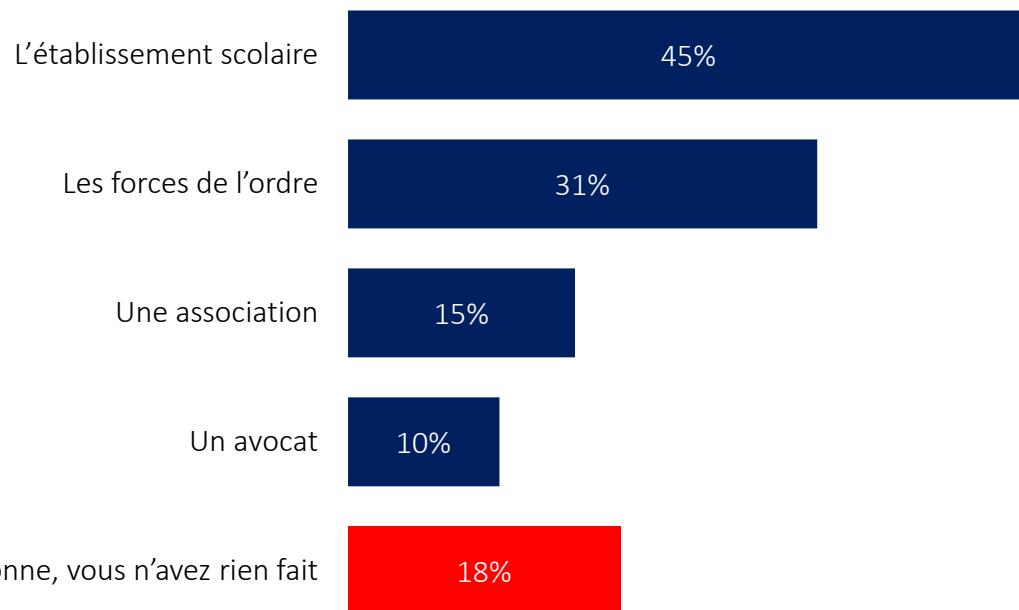
L'un de vos proches mineurs a-t-il déjà été victime de cyberharcèlement, d'insultes ou de dénigrement en ligne ?



Acteurs sollicités en cas de cyberharcèlement d'un proche mineur



Aux Français ayant un proche mineur victime de cyberharcèlement
Et vers qui vous êtes-vous tourné(e) ? Plusieurs réponses possibles



i Le total est supérieur à 100 car plusieurs réponses pouvaient être choisies.

III. Focus sur le droit public

Réaction en cas de préjudice perçu lié à une décision publique



Que feriez-vous si vous vous sentiez victime d'une décision prise par l'État, les collectivités ou les institutions (comme un PLU, un classement en zone à risque, des travaux autorisés ou interdits, un aménagement routier, une expropriation ...) ?

Vous contacteriez une association



Vous contacteriez un avocat



Français ayant déjà consulté un avocat : 43%
Français en ayant consulté un ces 12 derniers mois : 51%

Vous vous opposeriez seul en manifestant votre désaccord



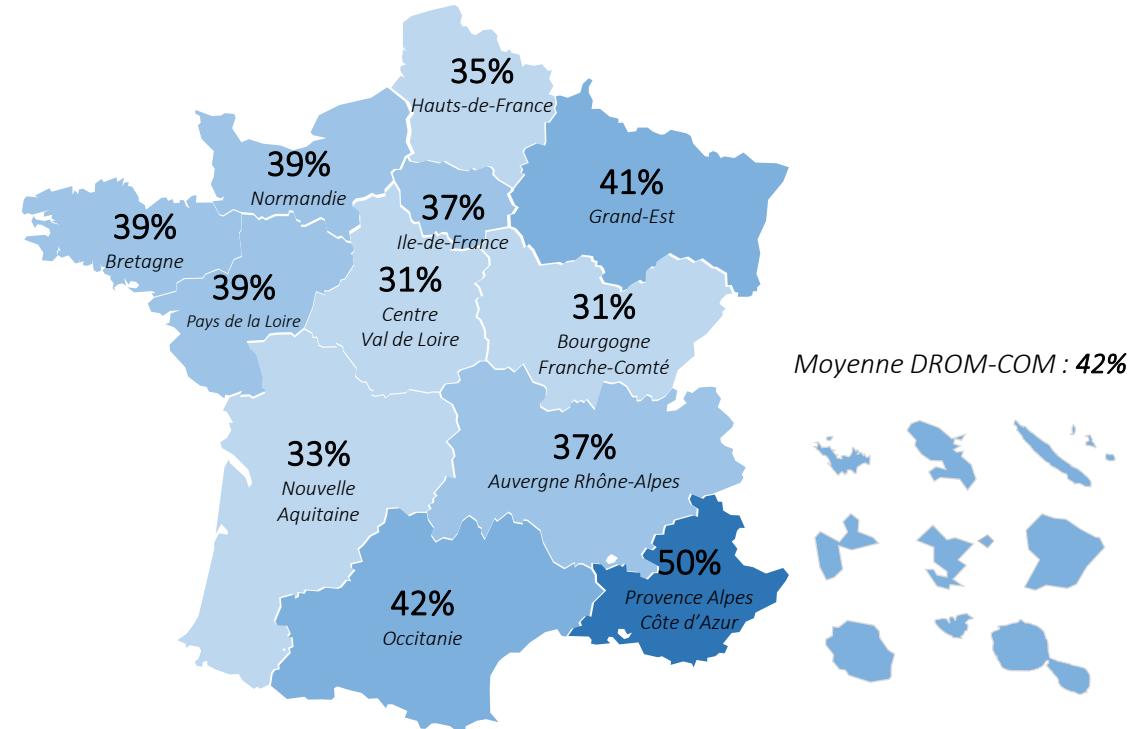
Vous ne feriez rien



(NSP)



% Vous contacteriez un avocat

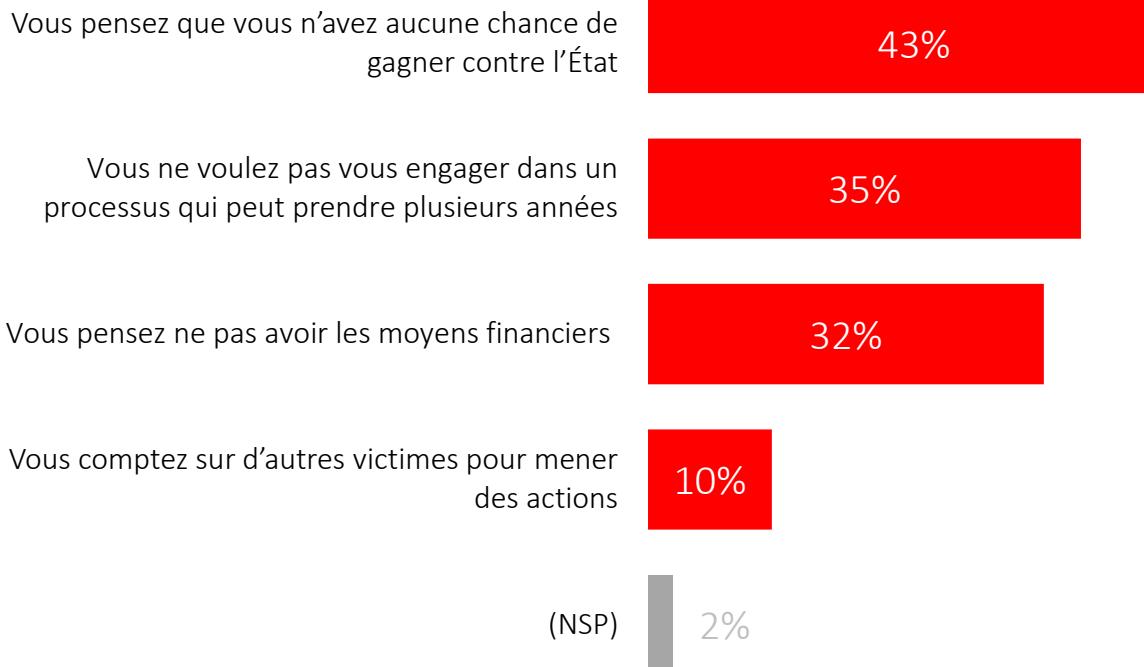


Les freins à l'action en cas de préjudice perçu lié à une décision publique



Aux Français qui ne feraient rien en cas de préjudice perçu lié à une décision publique

Pour quelles raisons ne feriez-vous rien dans cette situation ? *Plusieurs réponses possibles*



i Le total est supérieur à 100 car plusieurs réponses pouvaient être choisies.